



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mars 2021 statuant sur l'exercice 2019-2020

Le 24 mars 2021 a été publié le résultat des votes des adhérents sur les résolutions qui leurs étaient soumises dans le cadre de l'assemblée générale de l'UATL.

Le fonctionnement des associations a été bouleversé par l'épidémie de covid-19 : pendant l'état d'urgence sanitaire les adhérents ne pouvaient pas se réunir en Assemblée Générale. Des ordonnances et décrets ont adapté exceptionnellement les règles de réunion et de délibération des assemblées, pour que les **décisions statutaires** puissent être prises. En particulier le vote par correspondance est autorisé même lorsqu'il n'est pas prévu par les statuts. Très attachés à la démocratie de la vie associative, les membres du conseil d'administration ont voulu que l'Assemblée prenne les décisions dans les conditions les plus proches possibles de notre fonctionnement statutaire. Le conseil d'administration a décidé que, par dérogation aux statuts de l'UATL, **les adhérents, membres de l'assemblée générale, pourraient voter par voie électronique ou par correspondance.**

Par souci d'efficacité et au vu de l'expérience acquise lors des inscriptions en ligne, la solution du vote électronique par Internet a été choisie ; elle offre des garanties de conformité aux recommandations de la CNIL. Les adhérents qui ne peuvent pas utiliser cette modalité ont pu voter par correspondance.

Les adhérents de l'UATL ont voté en ligne ou par correspondance sur les résolutions de l'assemblée générale 2020 entre le 16 février et le 19 mars 2021.

La convocation du président Eric HENRY invitant à voter a été envoyée le 16 février suivie d'un rappel le 11 mars :

Ordre du jour : rapports soumis à l'approbation des adhérents :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/12/2019
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/12/2019 relative à l'exercice 2018-2019
- Rapport moral 2019-2020
- Rapport sur la situation financière de l'association et approbation des comptes 2019-2020
- Rapport sur les perspectives et les projets de l'association
- Montant maximum de la cotisation 2021

Ces documents étaient disponibles sur le site du vote électronique et aussi sur le site <http://uatl.online.fr/vote>.

**Vote en ligne** : Le vote en ligne a été ouvert **jusqu'au vendredi 19 mars 2021 à minuit**, à l'adresse : <https://web.lumiagm.com/m#/191359234>

**Vote papier** : Les personnes qui n'ont pas accès à internet ont pu voter avec le formulaire papier joint à leur convocation ; après l'avoir rempli, elles l'ont fait parvenir à l'UATL au plus tard le 16 mars pour être pris en compte.

Le présent procès-verbal de l'assemblée générale comporte les rapports mis à la disposition des adhérents, les réponses aux questions et le résultat des votes.



Les adhérents ont posé des questions sur les points à l'ordre du jour ou en dehors ; les réponses ont été envoyées directement par messagerie le 9 mars à tous.  
Les 97 bulletins papier reçus ont été dépouillés par des bénévoles ; ces votes ont été intégrés au vote en ligne comme prévu et indiqué sur les bulletins de vote.

La **participation** totale a été de **1281** votants soit un taux de participation de **45%**. le quorum de 25% a donc été dépassé et le vote est valide.

## Rapport annuel d'activité 2019-2020

### Rapport moral

*Avertissement : ce rapport a été préparé en novembre 2020 pour l'assemblée générale qui devait se tenir le 17 décembre. Il n'a pas été retouché.*

Le rapport moral est pour le conseil d'administration le moment de rendre compte de la façon dont notre association a rempli ses buts au cours de l'année, des stratégies et des moyens mis en œuvre.

### Adhésions, activités et services

Les statuts prévoient de faire le point sur les adhésions, les activités, les services de l'association.

En ce qui concerne les adhésions et les activités, la présentation de graphiques de Dominique Moyse donne une analyse de la situation à la rentrée 2020. En résumé voici les chiffres fondamentaux :

Nombre d'adhérents                    **2844** contre 3270 l'an dernier  
Nombre d'activités :                    **334**    contre 315 en 2019-20 (dédouplements)  
Nombre de bénévoles :                **433** dont **199** animateurs, **186** assistants et **36** membres associés  
Nombre de services aux adhérents : **5**, animés par **38** bénévoles

    Récréage 9, Bureau des voyages 7, Bibliothèque 16, conférences 3, Forum 3

Nombre de services fonctionnels : **8**    Bénévoles y participant : **57** dont : Accueil 17, Trésorerie : 9  
UATL filmée 8, Contact 10, commission informatique 6, Atelier 5, Manifestations et festivités 2.  
Les salariés constituent un service d'administration générale et régie technique qui appuie ou encadre selon le cas l'ensemble des services et activités sous l'autorité du président.

L'organisation des services est résumée dans l'organigramme structurel (voir en fin de document) qui rappelle la différence entre les services aux adhérents qui s'adressent directement à eux pour leur apporter un service et les services fonctionnels administrent l'UATL.

Les services aux adhérents sont sous la responsabilité d'un animateur : Récréage, Bureau voyage, Bibliothèque, Conférences, Forum. Ils s'adressent aux adhérents et fonctionnent comme une activité.

Les services fonctionnels sont sous la responsabilité du président ou du trésorier, qui les pilotent avec l'aide des salariés :



Accueil, Trésorerie, Atelier, administration générale, manifestations, et festivités. Ils appuient l'ensemble des animateurs de l'UATL,

La commission informatique est animée par Dominique Moyse,

Les services de communication (Filmer l'UATL, Contact et Flash, portail internet) relèvent du président entouré de Catherine Garandeau et de la directrice qui assure le volet technique.

## **L'activité de l'UATL**

L'année a été marquée par le changement de président en décembre et par l'apparition en février de l'épidémie de Covid 19 qui a touché toutes les sociétés mondiales et a eu un fort impact sur notre association jusqu'en 2021.

### **Le second semestre 2019 de juillet à décembre**

Le bilan de l'action du second semestre 2019, première partie de l'exercice, se fonde sur le rapport de perspectives présenté par M Landelle à l'assemblée générale. La période d'inscriptions de la fin de l'exercice précédent avait conduit à atteindre le nombre considérable de 3270 adhérents jamais atteint jusqu'à présent.

#### L'informatique de gestion

Le besoin de renouveler l'outil de gestion était reconnu depuis plusieurs années mais la première tentative de modernisation du BACO s'est soldée par des dépenses importantes sans que le résultat soit satisfaisant pour les administratifs. La commission informatique constituée en groupe de travail en novembre a engagé une démarche efficace et adaptée en choisissant de rechercher un fournisseur partenaire qui accepte de travailler à partir de cas type de situation réelle et du produit existant.

#### Le travail avec le CCAS

Le projet de relations avec le CCAS aurait pu se matérialiser par une inscription de l'UATL dans le réseau bénévolat de la ville d'Angers. Cependant l'épidémie a interrompu le processus qui pourrait redémarrer.

#### Les partenariats avec l'UCO et l'université d'Angers

L'offre de partenariat de l'université formulée par Laurent Bordet n'a pas pu être relevée faute de temps disponible ; cependant la demande des adhérents dans le domaine informatique et d'aide à l'usage des smartphones justifie que le contact soit repris.

#### Renforcer les partenariats

Les relations avec UFUTA et AIUTA ont été assurées par le président et par plusieurs membres de la commission.

#### La cotisation en deux parties dont une partie défiscalisable.

Ce sujet avait fait l'objet d'un débat lors des assemblées de décembre 2019. Les débats sur le projet de modification des statuts et sur l'augmentation du plafond de la cotisation ont montré que ce sujet méritait d'être préparé pour ne pas risquer d'apparaître comme un substitut à une gestion rigoureuse.

Il convenait de maîtriser le budget qui pour la troisième année d'affilée était présenté en déficit et de mettre en place un projet maîtrisable avant de proposer une évolution des statuts ; celle-ci ne répondait pas aux attentes exprimées par les bénévoles en séance (la déduction des frais de



déplacement). La commission de travail qui aurait pu étudier ce sujet n'a pas été constituée.

### La création d'antennes dans les villes voisines

La comparaison avec des UTL comportant de nombreuses antennes et un très grand nombre d'adhérents inspirait cette idée. Cependant les caractéristiques de l'agglomération angevine et l'existence de nombreuses associations tournées vers le même public nécessiteraient une étude préalable approfondie. Par ailleurs l'extension des locaux dans l'hôtel de Livois n'a pas encore été engagée malgré les espoirs formulés par M Landelle avant son départ.

### La maîtrise des prestations extérieures

Avant de poursuivre j'indiquerai que nous avons trouvé plusieurs contrats ou commandes qui ne semblaient pas répondre aux attentes des adhérents ni aux besoins de l'association : ceci concerne d'une part l'impression de documents ou de livres en quantité dépassant largement la diffusion potentielle, ceci dit sans vouloir porter atteinte à la qualité du travail accompli par les ateliers concernés, et d'autre part un contrat d'assistance juridique dont l'intérêt n'est pas manifeste.

### La sécurité incendie

L'année s'est terminée sur une visite de la commission de sécurité incendie qui a formulé un avis défavorable à l'exploitation du bâtiment. Cet avis, adressé à la ville en tant que propriétaire, a été suivi au cours de l'été de travaux permettant une ouverture en octobre.

Cependant elle a été l'occasion de constater que deux déménagements effectués l'année précédente étaient inopportuns : celui de la bibliothèque au premier étage dans une salle dont la structure n'était pas assez solide ni protégée alors que sa localisation au rez de chaussée était demandée par le service de sécurité depuis plusieurs années ; celui de la reliure dorure dans un local loué 12 ter rue du Quinconce dont la sécurité n'était pas satisfaisante ni en termes d'incendie ni en termes d'usage alors que ce n'est pas une activité à risque. Cette double constatation a conduit à un accord avec la ville pour le déménagement de la bibliothèque au rez de chaussée dans l'ancienne salle de réunion et le retour de la reliure-dorure à l'hôtel de Lancreau au rez de chaussée dans les salles 36 et 37. Des travaux devaient être réalisés au 2e étage dans la pièce servant au rangement des matériels utilisés pour les arts plastiques.

### **La transition**

Lors de l'assemblée générale du 17 décembre 2019 le conseil d'administration a été partiellement renouvelé et 13 nouveaux conseillers élus.

Le 19 décembre Michel Landelle, qui l'avait annoncé à l'assemblée générale, a démissionné de la présidence pour pouvoir se présenter à des élections politiques.

**Le conseil administration a élu un nouveau bureau composé de Eric HENRY, président, Dany GAUTHIER, vice-présidente, Catherine GARANDEAU secrétaire, Alain BOURGEOIS, trésorier.**

La nécessité de rétablir l'équilibre du budget a été déclarée comme une priorité dès la première réunion du conseil avec une orientation de travail renforçant le rôle des animateurs.

Lors de la réunion suivante du Conseil en janvier Michel Landelle avait démissionné de l'UATL ; il a été remplacé au conseil par Philippe Cotteverte.

Jean-Yves Haumont a ensuite démissionné remplacé par Claire Vial elle-même remplacée par Alain Rouzaud



Le nouveau bureau, constitué en décembre 2019, a commencé à travailler pendant les vacances de Noël. Les premiers constats ont conduit à s'interroger sur les dépenses d'impression qui paraissaient trop importantes par rapport aux besoins exprimés par les ateliers. En conséquence il est rappelé que les travaux des ateliers sont édités par l'UATL et qu'aucun contrat n'a été passé avec un éditeur. Des missions administratives ont été sous-traitées sans que la nécessité ne soit évidente : il en est ainsi de la mission RGPD dont l'administration de l'association doit pouvoir assurer la responsabilité directe du fait qu'elle gère l'ensemble des données nominatives des adhérents.

Les délégations de signature n'ayant pas été renouvelées depuis celle qu'avait signée M Jacobzone aucune délégation générale n'a été donnée en dehors de celles qui ont été données pour la gestion du compte bancaire. Aucun organigramme détaillé décrivant qui fait quoi n'existait.

## **Le premier semestre 2020 de janvier à juin 2020**

La seconde partie de l'exercice se déroule au premier semestre de l'année civile.

### Les projets récurrents de l'UATL

#### **Art et artisanat**

La manifestation de l'UATL ouverte au public a été l'exposition artistique aux salons Curnonsky du 11 au 15 mars 2020. Cette très belle exposition d'art et d'artisanat dont le commissaire est M Alain Carayon assisté de Jean-Paul Giffard a malheureusement été interrompue trois jours avant la fin par la décision du gouvernement de confiner la population pour lutter contre la diffusion de l'épidémie de Covi19. M Carayon a géré en toute responsabilité la fermeture de l'exposition le repli et les remerciements aux animateurs et exposants. Cette équipe efficace dans l'organisation des manifestations de l'UATL mérite notre reconnaissance.

#### **Le programme et les inscriptions**

Le premier semestre est celui de la préparation du programme des activités et des inscriptions pour l'année suivante. C'est le cœur de l'activité de l'administration de l'association avant la période d'inscriptions et de paiement des cotisations. La cotisation a été fixée par le CA au plafond autorisé par l'AG afin d'accroître les ressources pour réduire le déficit prévisionnel.

Le changement de président, de logiciel de gestion et l'épidémie étaient des obstacles sur le chemin à parcourir. Ils ont été surmontés d'une manière décrite dans les paragraphes suivants.

#### **Les commissions**

##### La commission 5 informatique

Dans la suite des travaux engagés au trimestre précédent, le CA a pu choisir un prestataire dès la fin de janvier ; l'entreprise OJC, et les membres de la commission ont défini un calendrier de travail audacieux. En juin le produit livré, que nous appelons maintenant LancreauNet a permis de renouveler la base de données des adhérents, de proposer le programme des activités et de réussir les inscriptions avec 2850 inscrits.

Les inscriptions en ligne ont permis de limiter l'impact de la fermeture administrative de l'UATL pendant cette période. Le logiciel nous donne maintenant un lien avec la comptabilité permettant de fiabiliser les comptes.

Il faut saluer l'engagement des membres de cette commission et de la directrice qui ont su piloter la



production d'un portail grand public et d'un portail de gestion cohérents au moment opportun. Certes le travail s'est poursuivi tout l'été 2020 et jusqu'en novembre pour améliorer le produit et répondre à des besoins encore mal satisfaits et des améliorations devront être apportées par les programmeurs mais aujourd'hui les outils peuvent fonctionner. On notera que les périodes de confinement loin de nuire au travail ont permis aux membres de la commission d'avancer en télé-travaillant avec énergie à l'UATL on a pratiqué le télé-bénévolat.

A la réussite du projet « réussir les inscriptions » on ajoutera la mise en place d'un outil de notification aux adhérents : Sarbacane, service d'envoi en nombre de mails auquel nous sommes abonnés pour un volume d'environ un mail par mois à chaque adhérent.

### Commissions 3 partenariats

La mise en œuvre de la convention le cinéma Pathé s'est traduite par une conférence sur Wagner. Malheureusement le confinement mondial a suspendu les représentations d'opéra ; à ce jour elles n'ont pas repris.

Trois autres commissions ont été créées : Activités, adhérents, recherche de l'équilibre budgétaire.

Des lettres de mission ont été adressées aux membres des commissions ayant pour but de leur faire part de leur degré d'autonomie et leur laissant toute capacité d'initiative

La commission 1 Adhérents a sollicité de nombreux contacts et a conclu à l'organisation d'une réunion des nouveaux adhérents ; celle-ci a eu lieu à la rentrée d'octobre 2020.

La commission 2 Activités avait en perspective la mise en place de coordinations d'activités comparables afin de d'optimiser les ressources mises à leur disposition. La crise sanitaire a conduit les activités théâtrales à se coordonner sous l'égide de la vice-présidente pour réaliser dans les locaux de l'UATL une manifestation « Feux d'artistiques » permettant de présenter le travail des ateliers qui n'avaient pas pu tenir leurs représentations en mai et juin. Le succès conduira à renouveler cet exercice.

Cette commission est aussi le moyen de redonner aux animateurs une autonomie qui s'était réduite au fil des actes de gestion : centralisation des flux financiers et réduction des informations concernant les adhérents participants à leurs activités. Les circonstances ont conduit à développer les échanges directs par messagerie entre les animateurs et leurs participants alors que l'informatique de gestion ne permet que l'information descendante.

Par ailleurs il a été décidé que les dépenses de convivialité ne devaient pas passer par la trésorerie de l'UATL afin de réduire la gestion petites dépenses consommatrices de temps de bénévole. Les actions les plus importantes peuvent, à la demande des animateurs, être gérées par l'UATL. Ceci ne change rien à la gestion des PSA.

### La commission 4 de recherche de l'équilibre budgétaire

La mise en concurrence des prestataires informatiques a permis de contracter avec l'entreprise OJC pour la fabrication du nouveau logiciel de gestion à un prix inférieur au montant estimé par le conseil en informatique de l'association en 2018.

Sous l'animation du trésorier Alain Bourgeois la commission a procédé à l'analyse du compte d'exploitation de l'UATL et a engagé une démarche de recherche de baisse des coûts à l'exemple de ce qui a pu être fait en matière d'impression, (la dépense d'impression du programme est passée de 8000 à 3000€). La mise en concurrence a conduit à changer d'entreprise de ménage pour une économie de plus de 10 000€ par an.





Par ailleurs le besoin de renouveler le bénévolat dans le secteur financier pour permettre le départ bien organisé de Mesdames Anne-Marie Bourdeaux et Monique Galtié après ceux de Philippe Chaliol et Nicole Gravouil a conduit à la candidature de 6 nouveaux bénévoles. Leurs compétences sont déjà mises au service de l'UATL depuis la rentrée. Je les cite maintenant pour les remercier de leur engagement auprès de l'UATL : Diane Bonneau, Pierre Coupard, Michel Dugast, Michel Guépin, Chantal Remerand, Martine Vigneron.

### La modernisation de l'UATL

La recherche d'économies n'est pas une fin en soi ; elle vise à retrouver des moyens de financer des actions au bénéfice des adhérents et des activités et de la création de lien entre les adhérents. La crise du Covid 19 a apporté un brusque changement dans les relations entre les adhérents et dans l'usage des outils numériques. Le besoin de lien, de contact, d'activités communes s'est révélé fortement en juin lorsque le déconfinement n'a pas été accompagné de l'autorisation d'ouverture.

L'investissement dans du matériel de video-projection plus performant et connecté était demandé ; il est apparu comme un des moyens de faciliter les cours des animateurs. Il a été décidé d'équiper deux salles de classe en vidéoprojecteurs fixes. Une évaluation de l'usage de ces équipements et des besoins complémentaires sera réalisée avant de poursuivre l'équipement des classes.

### La crise du Covid, première phase

Dès l'apparition des premières alertes sur l'épidémie en février l'UATL disposait d'un protocole sanitaire préparé en février dans un cadre de gestion de crise avec une commission ad hoc.

L'évolution du protocole a suivi celle des consignes gouvernementales. La dernière version du protocole date d'octobre.

La préservation de la santé des adhérents et des salariés ont été des objectifs immédiats. Les consignes ont rappelé qu'il valait mieux ne pas venir à l'UATL si on avait le moindre symptôme. Lors du confinement le 15 mars la question ne s'est plus posée. L'UATL en tant qu'ERP -R a été fermée ; les locaux étaient ouverts pour l'activité administrative mais pas pour les cours ni les activités. Les salariés, après le chômage technique, ont repris le travail dans les locaux. Les inscriptions ont pu avoir lieu à la date prévue en ligne et sur place pour ceux qui le souhaitaient, avec la participation des bénévoles de l'accueil qui ont pris les inscriptions pendant trois semaines. Les inscriptions ont été réussies. Malgré l'épidémie ce sont près de 2900 adhésions qui ont été formulées. Les circonstances ont conduit à des annulations jusqu'à la rentrée réduisant le nombre d'adhérents au chiffre actuel. La réduction des ressources de l'association a été minorée par la hausse de la cotisation décidée en janvier.

Un conseil d'administration a pu se tenir en présentiel mais les cours ne pouvaient se tenir. Le décret de fermeture n'a perdu son effet qu'à la fin de la première période d'état d'urgence sanitaire.

### Le maintien du lien

L'enjeu de la période de confinement a été de maintenir le lien entre les adhérents et l'association tant parce que c'est un des buts de l'association que pour maintenir son avenir et donc préserver son projet qui réussit depuis 45 ans. Les acteurs en ont été l'équipe de Récréage animée par Catherine de Parveaux en direction des plus anciens ; Flash-communication rédigé par le rédacteur en chef de



Contact, Joel Papin chaque semaine, mis en ligne par la directrice et l'encouragement aux échanges de messages électronique aux cours à distance à l'utilisation de tous les moyens disponibles pour maintenir les échanges avec les adhérents. On n'a pas pu compter les messages humoristiques échangés entre les adhérents.

### Les spectacles annulés

De nombreux spectacles n'ont pas pu se tenir en raison de la fermeture des salles et du confinement : concert de la chorale, de l'atelier Fado, représentations théâtrales des ateliers, spectacles de danse. Ces incidents indépendants de notre volonté ont conduit les acteurs de théâtre à trouver d'autres lieux de répétition et à poursuivre leurs travaux dans le courant de l'été. Cela a permis la tenue fin septembre des journées de « feux d'artistiques » mise en place par Dany Gauthier, Jean-Paul Giffard et Noëlle Darmaillacq avec les troupes de Joël Brochet, Georges Billerault, Jean-Patrick Lafon, Joel Monnet, les ateliers de Annick Dandeville, Micheline Briantais et Hubert Tonnelier, les conteurs de Nicolas Garnier et les circassiens de Serge Amalvi. Qu'ils en soient tous remerciés.

### Les activités reprises

Remercions aussi les animateurs des activités physiques extérieures : randonnées pédestre coordonnées par Jean-Pierre Bonneau, Jacky Haerty pour les groupes cyclotouristes, Philippe De Douvan pour le tennis, Marie-Anne Coterel pour la natation, Helene Cotier pour le tennis de table et Jean-Pierre Cottreau pour le golf, qui ont tous fait le maximum pour que les adhérents poursuivent leurs activités physiques lorsque ce n'était pas interdit.

Certains animateurs ont immédiatement saisi les capacités de la messagerie et des outils de vidéo-communication. Conseil d'administration, cours en ligne atelier d'écriture, tout n'a pas été recensé mais il faut ici saluer les animateurs pour leur réactivité. Citons une expérience par Alain Bourgeois dans son cours sur l'agriculture du monde, ouvrant des horizons nouveaux en partie en présentiel et en partie en vidéo.

### L'abandon des soldes de PSA

Les participations spécifiques sont des recettes qui sont affectées strictement aux activités qui les génèrent dans le but de financer des parties précises de leurs activités : transport, modèles, matériels revues, fournitures... La fermeture de l'UATL pendant trois mois a fait cesser une partie des dépenses. Il a été proposé aux adhérents de rembourser les parties de participation spécifiques qui n'avaient pas été dépensées ; une grande partie d'entre eux n'ont pas formulé cette demande. Le crédit correspondant a été conservé par l'UATL et participe à l'équilibre des comptes. Il n'est pas possible d'affecter ces nombreuses petites sommes aux PSA de l'année suivante. Le remboursement a été fait par chèque pour ceux qui l'ont demandé.

L'année universitaire s'est terminée dans une ambiance jamais rencontrée puisque les adhérents n'ont pas pu pratiquer pendant trois mois et les vacances annonçaient encore 3 mois de suspension. Heureusement les attributions avaient pu être faites et communiquées avec un taux de satisfaction légèrement supérieur à celui des années antérieures.

L'exercice s'est clos le 30 juin alors que l'affectation des places était en cours de vérification. Les notifications d'attribution de places ont été envoyées début juillet afin que les adhérents aient l'espoir de rentrer en octobre. La communication dans leur direction ne s'est pas interrompue grâce à l'utilisation du portail internet [uatl-eca.fr](http://uatl-eca.fr).





Les conséquences financières des décisions prise et de la crise du Covid ont été présentées dans les comptes de l'exercice et ne seront pas reprises ici.

Ceci clôt le rapport moral pour l'exercice 2019-2020 adopté par le conseil d'administration.

Eric HENRY, président

**Question soumise au vote : Approuvez-vous le Rapport d'activité 2019-2020 ?**

## **RAPPORT FINANCIER**

### **Introduction**

Ce rapport financier comporte :

A - tableau 1. Les comptes 2019-2020 comparés à ceux de 2018-2019 (présentation synthétique)

B - tableau 2. Les comptes 2019-2020 comparés au budget primitif

C - les commentaires du trésorier sur le tableau 2.

D – en annexe un extrait des comptes plus détaillés présentés par notre expert-comptable qui : -  
complète les tableaux 1 et 2 (comptes de résultat)

- présente le bilan comptable de l'UATL (ses fonds propres, ses dettes, ses créances).

Le document complet peut être communiqué sur demande.

Ces documents ont été présentés au Conseil d'Administration du 19 novembre 2020 par M. G Cauchard, Expert-Comptable, Cabinet In Extenso, et par le Trésorier. Ils montrent que la situation financière de l'Association est saine : pas d'emprunt, des capitaux propres de 227 000 € (le fond associatif), soit environ les 2/3 d'une année de fonctionnement, et une trésorerie qui permet sans difficulté de payer les sommes dues (au personnel, aux fournisseurs, aux prestataires de service...). Cette situation saine est cependant extrêmement dépendante du nombre d'adhérents puisque l'association ne touche pratiquement aucune subvention.

A l'issue de cette présentation et de la discussion qui a suivi, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a arrêté les comptes (c'est-à-dire : a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'apporter des corrections, et que ce seront les comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale).

L'Assemblée Générale doit approuver ces comptes arrêtés par le Conseil d'Administration et que celui-ci maintenant lui présente. Une fois les comptes approuvés, ceux-ci sont définitivement enregistrés.

Votre vote (sur le site de vote électronique ou vote par correspondance) porte donc sur l'approbation des comptes et sur le fait que le déficit de l'exercice 2019-2020, 2264 €, a pour conséquence une diminution équivalente des fonds propres de l'association (le fond associatif).

Pour le Conseil d'Administration,  
Alain Bourgeois, trésorier.



## A Tableau 1

COMPTES 2019-20. C.A. du 30/11/2020

comparaison à l'exercice précédent

PRODUITS				CHARGES			
	Réalisé 19-20	réalisé 18-19	Ecart	Code	Réalisé 19-20	réalisé 18-19	Ecart
Cotisations	292530	288015	4515	60	Achats	14558	
PSA	43872	49414	-5542	61	Services extérieurs	76602	218840
Subventions	2850	2850	0	62	Autres services extérieurs	109615	
Autres produits d'exploitation	770	1511	-741	63	Impôts taxes	1364	1577
Produits financiers	1124	1265	-141	64	Charges de personnel	93639	117605
Autres et transfert de charges		2647	-2647	65	Autres charges de gestion courante	3138	3324
Produits exceptionnels	664	76	588	67	Charges exceptionnelles	17131	255
				68	Dotation aux amortissements	27918	22672
				69	impôts sur les société	109	140
<b>TOTAL produits</b>	<b>341810</b>	<b>345778</b>	<b>-3968</b>		<b>TOTAL Charges de l'exercice</b>	<b>344074</b>	<b>364413</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-2264</b>	<b>-18635</b>	<b>16371</b>				
Fonds assoc début exercice	229470						
Fonds assoc fin exercice	227206						

Abandons de Frais . 3360  
TOTAL PRODUITS avec A.F. 345170

Frais de déplacements (abandon) 3360  
TOTAL CHARGES avec A.F. 347434

Autres produits d'exploitation vente de livres

61 Locations, entretien, maintenance, assurances, documentation, ...  
62 Frais de déplacement, interim, honoraires ( dont Net concept tri des vœux), ....  
63 participation formation continue, impôt foncier rue du Quinconce  
64 régisseur 8,5 mois au lieu de 12  
65 SACEM, SACD (droits d'auteurs)  
67 dont dépréciation totale de NetConcept  
68 amortissements et dépréciations sur actifs circulant

## B Tableau 2

COMPTES 2019-20. C.A. du 30/11/2020

Comparaison au budget primitif

PRODUITS				CHARGES			
	réalisé	budget	Ecart	Code	réalisé	budget	Ecart
Cotisations	292530	287910	4620	60	Achats	14558	15850
PSA	43872	47000	-3128	61	Services extérieurs	76602	110250
Subventions	2850	2850	0	62	Autres services extérieurs	109615	127362
Autres produits d'exploitation	770		770	63	Impôts taxes	1364	3150
Produits financiers	1124	700	424	64	Charges de personnel	93639	113150
Autres et transferts de charges			0	65	Autres charges de gestion courante	3138	3530
Produits exceptionnels	664		664	67	Charges exceptionnelles	17131	0
				68	Dotation aux amortissements	27918	30100
				69	impôts sur les société	109	150
<b>TOTAL produits</b>	<b>341810</b>	<b>338460</b>	<b>3350</b>		<b>TOTAL Charges de l'exercice</b>	<b>344074</b>	<b>403542</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-2264</b>	<b>-65082</b>	<b>62818</b>				
Fonds assoc début exercice	229470						
Fonds assoc fin exercice	227206						

Abandons de Frais . 3360  
TOTAL PRODUITS avec A.F. 345170

Frais de déplacements (abandon) 3360  
TOTAL CHARGES avec A.F. 347434

Autres produits d'exploitation vente de livres

61 Locations, entretien, maintenance, assurances, documentation, ...  
62 Frais de déplacement, interim, honoraires ( dont Net concept tri des vœux), ....  
63 participation formation continue, impôt foncier rue du Quinconce  
64 régisseur 8,5 mois au lieu de 12  
65 SACEM, SACD (droits d'auteurs)  
67 dont dépréciation totale de NetConcept  
68 amortissements et dépréciations sur actifs circulant  
69

## C Commentaires du tableau 2

Commentaires du trésorier sur le tableau 2 (écarts entre le résultat comptable et le budget primitif).

Lors de l'assemblée générale de décembre 2019 avait été présenté non un budget détaillé (les statuts ne prévoient pas une telle présentation) mais le chiffre du déficit qui était alors envisagé : 65 000 €. S'ajoutant au déficit de l'année 2018-19, 18 000 €, il mettait l'UATL dans une situation financière



préoccupante dont l'assemblée générale devait être informée. Cette situation amenait à s'interroger notamment sur les recettes de l'association (montant des cotisations).

Les tableaux précédents montrent que le résultat est bien meilleur qu'escompté. Comment s'explique la différence ?

Le tableau 2 compare le réalisé 2019-20 au budget primitif. Il montre un écart de résultat de 62818 € = le déficit passe de - 65022 € à - 2264 €.

Il y a peu de variation de produits (+ 3350 €) : la variation provient essentiellement d'une très forte baisse des charges (- 59468 €).

Les charges réalisées comportent une somme de 17131 € en charges exceptionnelles. Celles-ci sont dues principalement à la dépréciation du logiciel NetConcept dont la valeur a été réduite à zéro alors qu'il avait encore une valeur comptable de 15 K€. Or le budget ne comporte pas de charge exceptionnelle : c'est dire que les charges de fonctionnement constatées sont en fait de 76 600 € inférieures à celles qui avaient été budgétées (59468 € + 17131€).

D'où vient cet écart ?

Il a plusieurs explications :

- l'impact du Covid est la principale. L'UATL a été fermée 3,5 mois (mi-mars à fin juin), ce qui a entraîné un arrêt des dépenses non fixes. La charge salariale a été réduite (chômage partiel pour 2 salariés), l'entretien des locaux a été interrompu (ménage) et les activités ont cessé de générer des dépenses. Il faut ici signaler l'abandon de PSA de la majorité des participants (197 remboursements sur 1418 paiements), pour une somme globale de 15,5 K€. Sans cet abandon, les comptes 2019-20 de l'UATL seraient négatifs de 18 K€.
- le budget était construit avec des hypothèses pessimistes sur les niveaux de coûts et leur accroissement.

Le tableau ci-dessous détaille les écarts entre budget révisé et comptes pour les principaux postes de dépenses.

Écarts entre budget révisé et comptes pour les principaux postes de dépenses				
Exercice 2019-2020	Budget Primitif	Résultat	Ecart	Estimation effet Covid
SALAIRES	127000	121483	5517	3872 Covid chômage partiel
MENAGE	37000	24340	12660	12660 Covid arrêt des prestations AGP
CHAUFFAGE	19000	14815	4185	0 Facture < budget
INFORMATIQUE	35680	30080	5600	0 Bonne gestion et surestimation (précaution)
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5500	3600	2900	1000 Covid + rigueur
COTISATIONS ET COMM. EXTERNE	3700	2230	1470	700 Covid (pas de Journée portes ouvertes) + surestimation
PSA	47000	28200	18800	18800 Covid et abandons de PSA
SOUTIEN ACTIVITES	15000	2220	12780	12780 Covid + surestimation
FOMATION BENEVOLES	7000	1900	5100	5100 Covid (moins de formations)
CONTACT	5500	3897	1603	1603 Rigueur + Covid (un n° de Contact en moins)



AMORTISSEMENTS	30100	22672	5246	0
<b>TOTAL</b>			75861*	56515

Globalement, l'effet Covid représente près de 75 % des baisses de charges, les 25% restant étant imputables à une estimation excessive.

\* écart avec le chiffre de 76600 € cité plus haut. Des postes sans grande incidence ne sont pas cités

**Question soumise au vote : Approuvez-vous le rapport sur la situation financière de l'UATL et les comptes de l'exercice 2019-2020 ?**

## **Rapport Perspectives et orientations pour 2020-21 et ultérieurement**

*Avertissement : ce rapport présenté initialement en novembre 2020 n'a pas été modifié ; il ne prend donc pas en compte les événements majeurs mais conjoncturels de l'épidémie de Covid en 2021. L'imprévisibilité de l'évolution de l'épidémie et des consignes sanitaires interdit toute tentative d'affinage prospectif à court terme.*

Tracer les perspectives d'une année déjà engagée impose de se placer dans une perspective plus longue sans oublier que le caractère opératoire des orientations prime.

La date de présentation du rapport impose deux chapitres correspondant à deux périodes.

### **Le second semestre 2020 de juillet à décembre**

L'objectif était de réussir la rentrée après 6 mois de suspension des activités, la mise en service du nouveau logiciel de gestion et dans un cadre sanitaire contraignant.

#### Réussir la rentrée

Les adhésions en baisse de 400 adhérents à 2844 n'ont pas réduit le remplissage des activités

Sécurité incendie : pouvoir ouvrir les locaux en octobre malgré l'avis défavorable de juillet et obtenir une autorisation explicite d'ouverture. Les déménagements ont été menés à bien en novembre ; la construction du local d'isolement des matériels en bois des beaux-arts et rangement. Les formations programmées seront réorganisées ; les exercices seront réalisés lorsque les activités auront repris.

Démission de l'attachée et nouveau fonctionnement du secteur trésorerie/administration avec des bénévoles sous l'autorité du trésorier. Leurs compétences devraient permettre une simplification des tâches.

LancreauNet efficace et première étape à achever (formation, accès des membres associés, derniers réglages). La commission informatique a écrit les tutoriels pour les animateurs et adhérents.

Rembourser les parts de PSA demandées : les chèques ont été envoyés.



## L'épidémie

### Protocole sanitaire et reprise des activités

Le protocole sanitaire a été adapté en tenant compte du port systématique du masque qui permettait de compenser la distanciation lorsqu'elle n'était pas possible. Il a été très bien respecté sauf quelques exceptions qui ont été signalées. Après les premières réunions certains animateurs ont demandé le dédoublement de leur classe.

Deuxième confinement : en interdisant aux habitants de sortir de chez eux et en demandant de maximiser le télétravail le gouvernement a de facto interdit nos activités. Elles ont été suspendues mais la gestion s'est poursuivie de même que les questions pratiques. Des justificatifs d'activité ont été fournis aux salariés et aux bénévoles.

Recréage a repris ses appels Les visio-conférences ont repris en plus grand nombre qu'en juin.

Les activités resteront suspendues au moins jusqu'aux vacances de Noël ; la reprise devrait être possible en janvier.

## **Perspectives pour 2021**

### Le budget 20-21 et les années suivantes

L'UATL vit par ses animateurs mais aussi par ses ressources, ses adhérents. Le budget reflète cet équilibre.

Les comptes sont moins en déséquilibre que prévu mais la structure du budget n'est pas stabilisée.

La perspective de retour à l'équilibre budgétaire est engagée. Le prochain budget, celui de l'année en cours va rester contraint par la location de la rue du Quinconce que nous aurons payé 7 mois, et allégé par le différé de recrutement afin de retrouver un solde positif.

Celui de l'année suivante 21-22 dépendra de notre capacité à mobiliser des bénévoles pour accomplir les tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Nos ambitions de qualité de modernité sont coûteuses en temps. Ce temps est dans nos mains, c'est le nôtre.

Les perspectives des années ultérieures imposent de prévoir une stratégie pluriannuelle pour la cotisation qui évoluerait comme le coût de la vie et non en fonction des à-coups de dépenses intempestives.

### La réorganisation de l'administration

La démission de l'attachée administrative en juillet pour un départ en septembre 15 jours avant la rentrée a conduit à mobiliser immédiatement les candidats bénévoles qui s'étaient présentés fin juin.

L'objectif fixé au trésorier et à son équipe est d'organiser le travail bénévole et de le répartir de manière à réduire le volume de travail que devrait-accomplir par un salarié, sachant que la directrice a la connaissance de tous les contrats et de toutes les procédures instaurées. La comptabilité analytique sera mise en place pour se substituer à la double saisie effectuée depuis plusieurs années pour connaître les budgets des activités.

Par ailleurs la différence d'organisation entre les services aux adhérents et les services fonctionnels



va être affirmée : les services aux adhérents sont animés par des bénévoles sous leur responsabilité. Les services fonctionnels sont sous l'autorité du président et du trésorier représentés et assistés par la directrice et le régisseur. Le président est le supérieur hiérarchique des salariés afin d'éviter de reproduire les conflits qu'a connus l'association au cours des dernières années.

Un organigramme nominatif sera établi afin que les bénévoles se situent dans l'organisation et s'y sentent plus autonomes. Ceci concerne les services et les activités. La coordination des activités comparables en sera renforcée.

### La convivialité au quotidien et la lutte contre l'isolement

Les deux confinements du printemps et de l'automne 2020 montrent combien le contact entre nous est important, vital ; il participe à notre santé car le moral et la santé sont liés. Le bon accueil des appels de Recréage montre qu'il faut maintenir le sentiment d'appartenance à un groupe. Parlons-nous les uns les autres.

Dans les activités les participants constituent un groupe social de personnes qui ont a priori au moins un point commun d'intérêt. C'est à partir de ce point commun que peuvent se développer des relations. Si l'épidémie de Covid nous retient d'être commensaux elle ne peut nous empêcher d'être conviviaux. Le développement de liens de convivialité et de relations entre les participants des ateliers sont encouragés.

Malheureusement, les déménagements ont fait que les locaux utilisés par le forum ont été redonnés à des activités plus intenses. La cohabitation doit se faire mais il faut aussi trouver des réponses au besoin de convivialité, par exemple en allongeant le temps d'ouverture des locaux.

### Le projet numérique

L'usage du numérique qui envahit la société touche aussi notre association.

La crise sanitaire et le confinement ont montré que les outils numériques et la numérisation participent au maintien du lien entre les adhérents au lieu de les distendre, bien entendu sans remplacer la présence physique. Il a aussi mis en évidence les difficultés des adhérents dans le maniement des appareils (ordinateur, micro, caméra, tablette, smartphone) et des logiciels ainsi que la disparité des équipements. Il ne s'agit pas de résister à leur utilisation mais de faciliter leur maîtrise par nous tous qui ne pouvons le faire seuls, quelle qu'en soit la raison.

La recherche de partenaires et de bénévoles pour développer ou accélérer ces apprentissages soit en tant qu'utilisateur soit en tant que fournisseur de contenu (enseignant, animateur, écrivain, vidéaste, photographe, musicien, danseur, etc) devient un enjeu : la porte de l'UATL doit leur être ouverte. Les moyens sont à mettre en place pour faire de l'UATL un lieu d'apprentissage de la connexion des seniors au web et aux outils de partage.

L'intensité des travaux de la commission informatique, les compétences qui y sont rassemblées et les circonstances ont fait de ce groupe un laboratoire d'idées.

Dès que le projet LancreauNet sera au point et que la deuxième phase de développement sera définie, les membres de la commission pourraient participer à la création d'une nouvelle commission chargée d'étudier un projet numérique pour l'UATL.

Cette commission aurait à se pencher sur l'impact du numérique sur nos adhérents et notre association, la possibilité de faire des cours en mode mixte, à distance et en présence, et sur la traduction de cette nouvelle méthode sur le programme. Il faudra tenir compte des attentes





sociologiques et des différences de générations (30 ans d'écart entre les plus jeunes et les plus anciens)

L'utilisation des pages animateurs du portail parfois aussi appelées blog-animateur sera encouragée les tutoriels écrits par la commission informatique faciliteront cette prise en main. Si les problèmes techniques le justifient l'utilisation du domaine uatl.fr n'est pas exclue a priori.

### Les fêtes et spectacles

Le maintien de la fête de l'UATL malgré les difficultés financières est un enjeu de convivialité. La question de l'organisation chaque année peut être posée si des marges de manœuvre financières sont retrouvées ; d'autres pistes de représentation des arts vivants sont aussi à étudier par les animateurs de ces activités. La question de la publicité des manifestations sportives pourrait aussi être étudiée afin de renforcer le lien entre les membres de l'association.

Les représentations de fin d'année, les concerts des groupes artistiques seront soutenus autant que possible avec moyens financiers correspondant aux nouvelles pratiques de la municipalité et des maisons de quartier. Les représentations dans les locaux de l'UATL et la possibilité d'un horaire en soirée pourraient être étudiées pour les activités d'art vivant avec une organisation ad hoc de bénévoles participants à l'accueil.

### Communication

Les 4 vecteurs de communication sont : site internet (portail grand public et le portail animateurs) avec le flash, filmer l'UATL et son éventuel volet pédagogique, Contact et la communication par affichage dans les locaux.

L'impression d'un nombre suffisant de numéros de Contact sur papier devrait pouvoir se faire grâce à d'importantes économies sur les coûts d'impression comme cela a été fait avec l'impression du programme. Le rédacteur en chef du journal a toute liberté pour faire ses propositions.

Une commission communication animée par Catherine Garandea, secrétaire du CA, pourra coordonner les partenaires internes de la communication et les motiver à participer au tissage du lien entre les adhérents en diversifiant les sujets. Sans négliger l'information administrative sur le fonctionnement de l'association.

### Impact de l'épidémie de Covid 19 : adapter les statuts

Le report de l'assemblée générale montre que des dispositions doivent être prises pour parer des difficultés ultérieures. En effet les dispositions d'assouplissement de l'ordonnance du 23 mars 2020 ne sont pas pérennes et il convient de les intégrer dans nos statuts au cas où la situation se reproduirait quel qu'en soit le motif. Une commission des statuts a été créée à cet effet.

### Protocole sanitaire et impact sur l'organisation

Le renforcement des contraintes sanitaires individuelles consiste à imposer, malgré le port du masque, un espacement d'une place sur deux dans les salles. Cette disposition à prendre à la rentrée de janvier 21 limite considérablement la capacité des salles et classes. Les dispositions étudiées en décembre avec les animateurs seront mises en œuvre. Les cours en mode mixte (présentiel et distanciel) seront encouragés ; à cette fin l'équipement des salles pourrait être renforcé dès janvier.

### Retrouver les adhérents

On ne peut ignorer que la perte de 400 adhérents en raison de l'épidémie n'est peut-être que temporaire et il faut prévoir que les adhésions pourront être plus nombreuses en juin 2021.



En conclusion, je citerai le philosophe Alain dans son *Avec Balzac* : « **Ce qu'on voulait faire, c'est en le faisant qu'on le découvre.** »

Le président

Eric HENRY

**Question soumise au vote :**

**Approuvez-vous le rapport sur les perspectives et projets de l'association pour 2020-21 ?**

## **Montant maximum de la cotisation pour 2021-2022**

L'article 6 des statuts stipule que l'Assemblée Générale doit voter le maximum de la cotisation. Ce montant maximum est actuellement de 100€. C'est le conseil d'administration qui détermine, dans la limite de ce plafond, le montant de la cotisation annuelle.

*Le report de la date de l'assemblée générale conduit à disposer d'informations sur la cotisation de l'année prochaine avant le vote du maximum. Grâce à cette inversion de calendrier les adhérents disposent ainsi, dans ce rapport, d'informations qu'ils n'ont pas habituellement.*

**Rappel :** Le rapport financier indique que les premières mesures d'économies et la fermeture due à l'état d'urgence sanitaire ont réduit le déficit comptable 2019-20.

Pour 2020-21, le montant de la cotisation a été fixé au maximum autorisé, soit 100€. Avec cette cotisation, qui représente 99% des ressources de l'association (en dehors des participations spécifiques aux activités), le budget 2020-21 en tenant compte d'une part de la baisse de 400 du nombre d'adhérents suite au COVID, d'autre part de la poursuite du programme d'économies et de réduction des coûts structurels, devait être équilibré.

### **Evolution, révision des prévisions**

La fermeture conjoncturelle de l'UATL en raison de l'épidémie pendant plusieurs mois (automne, hiver et vraisemblablement partiellement printemps) réduit les dépenses de fonctionnement, ce qui va conduire exceptionnellement à un excédent comptable plus élevé que prévu. L'objectif de l'UATL n'étant pas d'accroître son fonds associatif mais d'aider à maîtriser les effets des sentiments d'inactivité, d'inutilité et d'isolement, le conseil d'administration a décidé qu'il devait être utilisé pour favoriser les réinscriptions.

### **La cotisation 2021 et le maximum de cotisation**

Constatant que cette année les adhérents n'auront pas pu bénéficier de tous les avantages que procure normalement l'adhésion à l'UATL\*, le conseil d'administration a décidé que

- la cotisation normale 2021-22 reste de 100€
- mais les adhérents 2020-21 qui le souhaiteront bénéficieront d'une remise de fidélité Covid de 15 €, leur cotisation 2021-22 étant réduite à 85€-

*\*Rappel : lutte contre l'isolement, l'inactivité et le sentiment d'inutilité par des activités gratuites (sauf activités avec participation spécifique) assurées par des bénévoles*



Pour l'année 21-22 le budget devrait retrouver sa structure habituelle s'il n'y a pas de fermeture liée au COVID et si le nombre d'adhérents ne diminue pas. La structure des dépenses de l'association devrait permettre, à effectif constant, d'équilibrer les comptes avec une cotisation normale à 100€.

Le montant maximum de la cotisation peut donc rester à 100€.

Le président, Eric HENRY

**Question soumise au vote : Approuvez-vous le Montant maximum de la cotisation 2021-2022 ?**

## Réponse aux questions des adhérents

### Réponses aux questions posées concernant l'ordre du jour

Question concernant la signature des procès-verbaux des assemblées générales de 2019. (Une adhérente)

Réponse : Les procès-verbaux soumis à l'approbation de l'AG ont été rédigés par le nouveau bureau en tenant compte des notes fournies par le bureau des assemblées générales du 17 décembre 2019. Le président et le secrétaire en charge de la rédaction ont quitté l'UATL entre temps. Ces documents restent provisoires tant qu'ils n'ont pas été ratifiés par l'AG 2020. Le PV d'AGO signé est celui qui a été adressé à la préfecture pour notifier le changement de dirigeants suite à la démission du président. Le trésorier a signé car il est le seul membre de l'ancien bureau dans la nouvelle équipe.

Question concernant le partenariat avec le cinéma Pathé (rapport d'activité) (un adhérent)

Réponse : ce partenariat dure depuis plusieurs années mais les conférences de présentation des œuvres n'ont eu lieu à l'UATL que lors de la dernière année ; les informations correspondantes étaient à disposition au forum et elles seront à disposition dans le nouveau local d'information (dans la cour). Pendant l'épidémie aucune représentation n'a eu lieu. Les conférences de présentation reprendront quand les spectacles reprendront. Pour bénéficier du tarif réduit il suffit de présenter sa carte d'adhérent au moment de l'achat des places pour les spectacles d'opéra retransmis du MET de New-York. Il n'y a pas d'autre partenariat de ce type.

### Réponses à des questions d'actualité ne figurant pas à l'ordre du jour de l'AG

Pourquoi les chèques des participations spécifiques ont-ils été encaissés ? (Un adhérent)

L'encaissement des chèques de participation spécifique a été retardé par l'épidémie mais, à ce moment-là, il était envisagé de reprendre en janvier ou février car il n'était pas prévisible que l'épidémie resterait à un haut niveau après le 2ème pic épidémique de la mi-novembre. L'année n'est pas terminée et certaines activités pourraient reprendre au printemps.

Remboursement des participations spécifiques à certaines activités. (cinq adhérents)

En fin d'année scolaire, comme l'an dernier, il sera proposé un remboursement. Le montant à



rembourser sera déterminé en juin avec les animateurs concernés, selon le solde recettes (PSA) - dépenses de leurs activités. Les remboursements seront effectués rapidement. Les informations pour demander le remboursement seront diffusées sur le site UATL et dans Flash Info / Contact. Soyez attentifs et lisez vos mails !

#### Comment pallier au manque d'activité cette année ? (Un adhérent)

Les animateurs qui avaient la possibilité de mener des activités à distance ont été sollicités et un certain nombre d'entre eux ont utilisé les moyens disponibles (video-conférence, messagerie, scripto-conférence, ...). Certains ont repris avec un groupe réduit. Certaines activités physiques ont aussi repris dès que possible.

#### La prime de fidélité ne pourrait-elle être plus importante car le montant de 15€ ne paraît pas important. ? la cotisation 2021-22 pourrait-elle être plus réduite ? (Quatre adhérents)

Quatre adhérents estiment que la réduction devrait être plus importante.

Le CA a décidé de restituer aux adhérents les sommes que le covid d'une part, et le travail des bénévoles de la comptabilité d'autre part, ont permis d'économiser, à savoir : de moindres coûts de fonctionnement et le différé de recrutement d'une nouvelle salariée à la comptabilité. La somme ainsi obtenue est de 37000 €, ce qui permet une cotisation réduite de 15 € pour 2500 adhérents qui le demanderaient. Il n'est pas envisagé de mettre le budget en déficit par une réduction supplémentaire de cotisation, les fonds propres de l'association ayant pour rôle d'assurer la pérennité de l'association en cas de coup dur (par exemple : une nouvelle chute du nombre d'adhérents) et en facilitant la mise à jour de ses équipements (exemple : informatisation des salles de cours)

#### La cotisation ne pourrait-elle être remboursée du fait que certaines activités n'ont pas pu avoir lieu ? (Trois adhérents)

L'UATL n'est pas un prestataire de service ou un fournisseur d'activités de loisirs. Elle est une association dont le but est de permettre à ses membres, presque tous des retraitées et retraités, de conserver activité, lien social et possibilité de rendre service, ce que font les nombreux bénévoles grâce auxquels l'association fonctionne. L'appartenance à cette association permet de participer à des activités qui, pour la plupart d'entre elles, sont gratuites (il n'y a donc pas lieu d'en demander le remboursement) et toutes assurées par des bénévoles. La cotisation de 100 € n'a pas pour fonction de financer des activités, mais d'assurer le financement général de l'association, la rémunération de ses salariés, l'entretien et le chauffage des locaux, les coûts informatiques, la communication, l'animation etc .... Nous avons fixé la date limite du 31 octobre pour les demandes de remboursement des adhésions. Les adhésions ont lieu pour la grande majorité des personnes en juin. Il est donc possible de se délier de l'association, et ceci sans avoir à en indiquer la raison, jusqu'à 4 mois après l'adhésion, et ayant pu tester pendant un mois les activités à l'UATL. Nous n'avons pas souhaité aller au-delà du 31 octobre, car il nous est nécessaire d'être assuré des ressources sur lesquelles nous pouvons compter pour l'année. Or comme la subvention reçue par l'UATL est de l'ordre de 1% du budget, les cotisations représentent l'essentiel de nos ressources financières.

Cette année, comme l'an dernier, la situation sanitaire empêche le déroulement normal des activités. Croyez bien que nous sommes les premiers désolés de cette situation et nous essayons de trouver de réponses appropriées, notre objectif premier étant d'assurer la capacité de l'UATL à redémarrer dès que possible. Cette situation difficile est commune à de très très nombreuses associations

Nous sommes tous, d'une manière ou d'une autre, très insatisfaits de la situation présente.. Elle coûte à tous, adhérents, bénévoles, salariés qui gardons à cœur d'œuvrer pour l'UATL.



# Résultat des votes

Toutes les résolutions ont été adoptées. Les votes se répartissent de la manière suivante.

Le résultat des votes sur les points à l'ordre du jour a été publié le 24 mars 2021.

## Approuvez-vous le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/12/2019 ?

Participants :	<b>1277</b>	%
<b>Oui</b>	1208	<b>94,6</b>
Non	18	1,41
Abstention	51	3,99

## Approuvez-vous le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/12/2019 relatif à l'exercice 2018-2019 ?

Participants : 1276	<b>1276</b>	%
<b>Oui</b>	1209	<b>94,75</b>
Non	9	0,71
Abstention	58	4,55

## Approuvez-vous le Rapport moral 2019-2020 ?

Participants : 1272	<b>1272</b>	%
<b>Oui</b>	1195	<b>93,95</b>
Non	18	1,42
Abstention	59	4,64

## Approuvez-vous le Rapport sur la situation financière de l'association et approbation des comptes 2019-2020 ?

Participants : 1273	<b>1273</b>	%
<b>Oui</b>	1157	<b>90,89</b>
Non	24	1,89
Abstention	92	7,23

## Approuvez-vous le Rapport sur les perspectives et les projets de l'association ?

Participants : 1273	<b>1273</b>	%
<b>Oui</b>	1128	<b>88,61</b>
Non	32	2,51
Abstention	113	8,88

## Approuvez-vous le Montant maximum de la cotisation 2021-2022 ?

<b>Participants :</b>	<b>1274</b>	%
<b>Oui</b>	1028	<b>80,69</b>
Non	114	8,95
Abstention	132	10,36



**Question subsidiaire : Comment jugez-vous cette solution de vote ?**

Participants : 1182	<b>1182</b>	%
A éviter	37	3,13
A défaut d'autre chose	379	<b>32,06</b>
Bien	373	31,56
Très bien	287	24,28
Mieux que le vote habituel	106	8,97

Le président remercie les adhérents de leur forte implication dans ce vote nécessaire à la vie de l'association.

L'assemblée générale est donc ainsi close.

**Le président**  
**Eric HENRY**

**La secrétaire**  
**Catherine GARANDEAU**